



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2022 542

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS AVEC ADAM RAGOBERT, AYANT
DROIT D'ISABELLE LEVENEZ**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une programmation de Labanque, équipement culturel communautaire,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise à Labanque, du 4 février au 2 juillet 2023, une exposition collective intitulée Femmes Guerrières dont le commissariat est confié à Isabelle de Maison Rouge,

Considérant que la commissaire d'exposition souhaite y intégrer des œuvres de l'artiste Isabelle Lévenez,

Considérant que l'œuvre d'Isabelle Lévenez est gérée par son ayant droit, son fils Adam RAGOBERT,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits avec Adam RAGOBERT domicilié à Angers (49100), 7 rue de l'Oisellerie, ayant pour objet la diffusion d'œuvres originales de l'artiste Isabelle Lévenez à l'occasion de l'exposition collective « Femmes Guerrières », d'une durée allant de la notification au 7 juillet 2023, pour un montant forfaitaire de 10 000 euros nets de taxes qui comprend la cession de droits/honoraires de l'artiste et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DÉCIDE de signer un contrat de cession de droits d'une durée allant de la notification au 7 juillet 2023, avec Adam RAGOBERT domicilié à Angers (49100), 7 rue de l'Oisellerie, ayant pour objet la diffusion d'œuvres originales de l'artiste Isabelle Lévenez à l'occasion de l'exposition collective « Femmes Guerrières », pour un montant forfaitaire de 10 000 euros nets de taxes qui comprend la cession de droits/honoraires de l'artiste et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat.

PRÉCISE que la Communauté d'Agglomération s'acquittera du « 1,1% diffuseur » auprès de l'URSSAF/Maison des Artistes pour un montant de 110 euros nets de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **..2.4. AOUT 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **24 AOUT 2022**

Et de la publication le : **24 AOUT 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice